

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2018

PRESENTS :

Mr BECKER Paul, Maire
Mr JORLAND Henri, Mme JOUFFROY Guigone, Adjoints
Mr TAILLIART Romaric, Mr PATRIARCHE Joël, Mr SORDET Eric, Mme DUBUET
Nathalie, Mme FAJOLLET Elisabeth, Mme CAIRE Marie-
Christine, Mr MARCHETTO Jocelyn, BAUDINET Franck
Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 8 novembre 2018 est adopté.

2°) DELIBERATIONS

Délibérations Budgétaires

- Décision modificative pour paiement défibrillateur :
Dépense d'investissement : Compte 2158 « Autres Matériel & outillage + 2 000€
Compte 2151 « Réseau voirie » - 2 000€
- Décision modificative demandée pour la trésorerie :
Dépense investissement : Ligne 001 : - 2 282€
Recette d'investissement : Ligne 001 : 10 583€
Compte 1068 : - 2 282€
- Recettes de fonctionnement : Ligne 002 : + 2 303.28€
- Chapitre 023 : - 10 583€
- Chapitre 021 : + 10 583€

Autorisation des Droits des Sols (ADS)

Suite à la demande de la Communauté d'agglomération, nous devons modifier la rédaction et apporter certaines précisions à la délibération que nous avons prise le 13 septembre dernier. Une nouvelle délibération est ainsi rédigée.

Déclaration préalable pour édifier une clôture.

Suite à la réunion post-enquête de révision du PLU, il a été demandé de délibérer pour soumettre à déclaration préalable les travaux de clôtures

3°) BULLETIN MUNICIPAL

La commission s'est réunie et l'élaboration du bulletin 2019 est en cours. Il est demandé à chaque conseiller de réfléchir à une nouvelle formule ainsi qu'à une nouvelle mise en page de ce bulletin.

4°) ORGANISATION de la manifestation "PERE NOEL"

Pour rappel, cette manifestation se déroulera le dimanche 23 décembre 2018 à 17 h.
L'arrivée du père Noël se fera en calèche.

5°) SENTIER TAILLY- ETANGS D'OR

Le projet d'aménagement d'un sentier piétonnier qui partirait dans le prolongement de la rue de la boutière pour rejoindre le territoire des Etangs d'or est en cours d'étude.
Les propriétaires de parcelles agricoles concernées doivent être contactés. La Communauté d'agglomération devrait participer aux coûts induits par ce projet.

6 Rue de l'église 21190 TAILLY Tél : 03 80 21 47 37

Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

6°) CARREFOUR Routier sortie de Tailly - Route de Beaune (RD18)

Il y a quelques jours, un nouvel accident s'est produit à cet endroit.

Nous nous devons de réfléchir et prendre des mesures pour limiter les risques liés à ce carrefour.

Tous les jours, nous sommes tous témoins de situations à risques pour les usagers de la RD18 et pour les usagers qui sortent du centre bourg.

Monsieur Le Maire, incité par les services départementaux et au vu de l'étude réalisée par un cabinet spécialisé, propose de donner priorité aux usagers de la RD18, par positionnement d'un "stop" à la sortie du bourg. L'installation de bandes rugueuses sur la RD18, en amont et aval du carrefour, si cela est autorisé par le département, permettrait de sécuriser un peu plus ce carrefour.

Une décision devra être prise au prochain conseil.

7°) REPAS DES ANCIENS

Mr le Maire remercie les conseillères et conseillers qui ont participé à l'organisation de cet évènement.

8°) Révision du PLU

La réunion post-enquête a eu lieu le 26 novembre 2018. Plusieurs remarques ont été faites par les personnes publiques associées et des réponses aux requêtes enregistrées lors de l'enquête publique ont été débattues et statuées. Quelques modifications vont être apportées au dossier PLU ; celui-ci sera soumis très prochainement à l'approbation du conseil municipal.

9°) DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur va être installé très prochainement sous l'abribus: Une information sera mise en place et une formation aura lieu pour le public qui le souhaitera.

10°) DESHERBEUR THERMIQUE

Pour faciliter la tâche du cantonnier la commune a décidé d'investir dans un desherbeur thermique d'un coût de 2 340€ H.T.

11°) ENTRETIEN DU VERGER DE SAUVEGARDE

L'arboriculteur qui a en charge de l'entretien du verger de sauvegarde viendra le samedi 9 février au matin pour donner des conseils d'entretien et de taille aux habitants de Tailly qui le souhaitent.

12°) QUESTIONS DIVERSES

Les nouveaux volets du bâtiment communal seront posés semaine 50.

Les brides des cloches de notre église seront changées le 7 décembre 2018.

Il a été constaté que certaines tables communales qui sont prêtées à la population ont été rendues dans un état de saleté important.

Relancer pour une énième fois l'entreprise Demongeot pour mettre de l'enrobé sur une tranchée rue de la boutière

6 Rue de l'église 21190 TAILLY Tél : 03 80 21 47 37

Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr